



OPERATION « FOOT A L'ECOLE »



« Du joueur(se) citoyen(ne) à l'éco-citoyen(ne) »

EDITION 2021 / 2022



ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre du développement du football à l'école primaire, de la convention nationale signée en mai 2018 et du championnat d'Europe de football féminin organisé en Angleterre (reporté en 2022), la Fédération Française de Football (F.F.F), le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein des écoles, le développement d'actions sportives et culturelles. Les établissements affiliés à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L) sont aussi concernés par cette opération.

Ce dispositif a pour nom : « **FOOT A L'ECOLE** » et aura pour objectifs :

- ⇒ De développer des apprentissages moteurs et cognitifs spécifiques à l'activité football et/ou futsal.
- ⇒ De développer des compétences transversales via le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en cycle 2 (CE1 – CE2) et cycle 3 (CM1 – CM2).
- ⇒ Mettre en avant les valeurs citoyennes et fédérales (P.R.E.TS = Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité)
- ⇒ Mettre en lumière les notions d'environnement, d'éco-citoyenneté à travers la pratique sportive.

ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'opération « FOOT A L'ECOLE » lancée par le MENJS, la F.F.F et l'U.S.E.P vise à récompenser des projets de classe. Pour rappel, toutes les écoles publiques et privées sous contrat et reconnues par le MENJS peuvent prendre part à cette opération.

Sont éligibles à cet appel à projets :

- Les classes de cycle 2 (CE1 – CE2)
- Les classes de cycle 3 « primaire » (CM1-CM2)
- Les classes multi-niveaux des cycles 2 et 3
- Les classes avec des dispositifs ULIS

ayant participé (ou allant participer) à un cycle football et/ou futsal sur le temps d'enseignement obligatoire lors de l'année scolaire 2021 - 2022.

Les enseignants inscrits dans ce dispositif pourront éventuellement bénéficier d'un accompagnement spécifique se traduisant par :

- Des animations pédagogiques,
- Des dotations en matériel (sous forme de prêts),
- Des outils pédagogiques (via le site internet <https://footalecole.fff.fr/fr/parcourir-les-contenus>)
- Des outils pédagogiques spécifiques en cas de protocoles sanitaires ([6d20bcfbbb6c301e5b08ac40d5e1fe96.pdf](https://footalecole.fff.fr/fr/6d20bcfbbb6c301e5b08ac40d5e1fe96.pdf) ([fff.fr](https://footalecole.fff.fr)) ; [USEP - Reprise rentrée 2020 : une Rencontre Sportive Associative adaptée à la Crise Sanitaire - USEP](#))

En contactant prioritairement le Conseiller Pédagogique Départemental EPS (CPD EPS), et/ou le Conseiller Technique Départemental F.F.F (CTD DAP) référencé de son comité départemental (district de football), et/ou le délégué départemental U.S.E.P. Le délégué U.G.S.E.L pourra être aussi sollicité.

La liste des référents « Annuaire primaire – football en milieu scolaire » se trouve sur le site internet dédié à l'opération : <http://footalecole.fff.fr>

ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription doit ***impérativement*** être effectuée sur le site internet dédié à l'opération : <http://footalecole.fff.fr>, avant la clôture de celle-ci (date cf article 5)

L'enseignant(e) ou le/la directeur(trice) inscrit sa ou ses classe(s) à ce projet et doit créer un compte (gratuit) sur le site dédié à l'opération. A l'issue de l'inscription, un mail de confirmation est envoyé.

Un lien vers ce site internet sera notamment disponible sur les sites partenaires :

- ✓ du MEN (<http://eduscol.education.fr/>),
- ✓ de l'USEP (<https://usep.org>),
- ✓ de la FFF (<http://www.fff.fr>).
- ✓ de l'UGSEL (<https://www.ugsel.org/>)

Recommandations : informer l'ensemble des référents locaux « Education Nationale » :

- Le/la directeur(trice) d'école
- L'Inspecteur(trice) Education Nationale du 1^{er} degré (de circonscription)
- Le/la Conseiller(e) Pédagogique Départemental E.P.S (et/ou Conseiller(e) Pédagogique de Circonscription)

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves ([cf. Eduscol](#))

ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :



❖ Axe sportif :

Réalisation d'un cycle de football ou futsal d'au moins 6 séances **ET** participation à un rassemblement final de fin de cycle ou de fin d'année (rencontre locale, de circonscription, départementale...), selon les directives ministérielles.
L'apprentissage de l'arbitrage devra aussi être abordé durant le cycle.

❖ Axe culturel :

Réalisation d'une production artistique en lien avec le thème : ***« du joueur(se) citoyen(ne) à l'éco-citoyen(ne) »***
Dans le contexte du Championnat d'Europe de football féminin organisé en Angleterre en 2022, il s'agira de montrer comment le football et l'environnement peuvent s'associer en termes d'apprentissages liés aux valeurs, aux pratiques, aux règles et aux rôles sociaux du football.

La classe pourra s'engager dans ce concours culturel en choisissant un format de production à réaliser :

-  Soit la création d'une production dite « statique »
-  Soit la création d'une production dite « dynamique »

PRODUCTION DITE « STATIQUE »			PRODUCTION DITE « DYNAMIQUE »		
Type de production	Format	Durée maximum	Type de production	Format	Durée maximum
Maquette Affiche Dessin	JPEG, PNG, PDF 10 photos maximum	Non applicable	Vidéo Audio	.avi, .wmv, .mov., DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv, Wav, mp, wma, aac	3 min

Une production transmise sous un format qui n'est pas listé ci-dessus ne sera pas recevable.
Une seule production peut être envoyée par classe.

N.B = lors de l'envoi de la production, il est impératif de préciser :

⇒ *Le nom de l'établissement*

⇒ *La classe*

⇒ *La ville et son code postal*

⇒ *Le nom de l'enseignant*

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer, à minima, aux référents départementaux : FFF – MENJ – USEP. La liste des contacts « annuaire primaire – football en milieu scolaire » est disponible sur le site internet dédié à l'opération : <http://footalecole.fff.fr>.

Toute vidéo supérieure à 3 min même de quelques secondes, générique compris, ne sera pas classée.

ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération 2021/2022

L'opération « **FOOT A L'ECOLE** » sera officiellement lancée le **LUNDI 19 JUILLET 2021**.

- *Ouverture des inscriptions* = 19 juillet 2021
- *Clôture des inscriptions* = 08 avril 2022
- *Retour des productions* = 08 avril 2022 (avant minuit)
- *Jury départemental* = entre le 11 et 15 avril 2022
- *Jury académique* = entre le 19 et 22 avril 2022
- *Jury national* = entre le 02 et 06 mai 2022
- *Récompense finale* = entre le 06 et 12 juin 2022 (à confirmer)
- *Remise des récompenses* = entre le 07 juin 2022 et le 06 juillet 2022

ARTICLE 6 : La validation des productions au niveau du jury départemental

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la FFF et de l'U.S.E.P lors du jury départemental (ou district en fonction des spécificités fédérales).

Sans être obligatoire, le jury départemental pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission départementale football en milieu scolaire
- 4 élèves dont 2 filles et 2 garçons
- 1 représentant de l'Education Nationale (IA, IEN, CPD EPS, CPC EPS...)
- 2 représentants du district (CTD DAP, élus...)
- 1 représentant de l'U.S.E.P

D'autres partenaires locaux **dont le représentant de l'U.G.S.E.L** peuvent être sollicités pour faire partie du jury départemental.

A l'issue du jury départemental, les productions lauréates départementales/district (au nombre de **2 maximum, 1 par type de production**) sont à envoyer via le logiciel WETRANSFER, avec la grille d'évaluation (annexe), avant le 08 avril 2022 (12H heure limite), aux référents académiques (EN, FFF, USEP...)

Le jury départemental, via la commission mixte départementale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation départementale des productions (rassemblements, animations, communications sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats départementaux.

ARTICLE 7 : La validation des productions au niveau du jury académique

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la F.F.F et l'U.S.E.P lors du jury académique.

Sans être obligatoire, le jury académique pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission régionale football en milieu scolaire
- 4 élèves dont 2 filles et 2 garçons
- 1 représentant de l'Education Nationale (IA IPR EPS, DASEN, CPS EDPS...)
- 2 représentants de la ligue (CTR DAP, élus...)
- 1 représentant de l'U.S.E.P

D'autres partenaires académiques **dont le représentant de l'UGSEL** peuvent être sollicités pour faire partie du jury académique.

A l'issue du jury académique, les productions lauréates académiques (au nombre de **2 maximum, 1 par type de production**) sont à envoyer via le logiciel WETRANSFER, avec la grille d'évaluation (annexe), avant le 19 avril 2022 (12H heure limite), à l'adresse suivante : fbechon@fff.fr

Le jury académique, via la commission mixte régionale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation académique des productions (rassemblements, animations, communications sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats académiques.

ARTICLE 8 : La validation des productions au niveau du jury national

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la FFF et l'U.S.E.P lors du jury national.

Le jury national pourra être composé de représentants :

- De la commission fédérale football en milieu scolaire et universitaire
- De la F.F.F
- De l'Education Nationale
- De l'U.S.E.P

D'autres partenaires **dont les représentants de l'U.G.S.E.L** peuvent être sollicités pour faire partie du jury national.

Une valorisation nationale des productions sera effectuée sur le site internet <https://footalecole.fff.fr/fr/> et un courrier officiel sera envoyé à l'ensemble des écoles participantes.

A l'issue du jury national, les 2 lauréats nationaux seront informés de leur succès dans les meilleurs délais.

ARTICLE 9 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette édition 2021 / 2022 :

- Chaque école ayant participé au double volet (sportif et culturel)
 - o Ballons + chasubles
 - o Goodies pour les classes et les élèves
- Les deux lauréats départementaux
 - o Kit matériel pédagogique
 - o Goodies pour les classes et les élèves
- Les deux lauréats académiques auront des récompenses bien distinctes :
 - o Un kit complet de matériel pédagogique
 - o Ballons + chasubles
 - o Goodies pour les classes et les élèves
- Les 2 lauréats nationaux auront l'opportunité de vivre une expérience unique au Centre National du Football à Clairefontaine sur une opération libellée « **24 HEURES AVEC LES BLEUES** » où chaque élève pourra rencontrer les joueuses de l'Equipe de France. Chaque classe pourra être représentée par 28 personnes incluant les accompagnateurs. La FFF remboursera les frais de transport des lauréats à hauteur de 1000 euros et prendra à sa charge les frais d'hébergement et de restauration sur le site. Cette récompense sera organisée sur 2 jours, entre le 06 et 12 juin 2022 (dates à confirmer).

ARTICLE 10 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : cil.fff@fff.fr

ARTICLE 11 : Acceptation du règlement

La participation au concours « **FOOT A L'ECOLE** » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.